



MI

Mission pour l'Interdisciplinarité

PEPS : 3S

« *Sécurité des Sociétés et des Systèmes* »

Appels A projets 2017

La **Sécurité des Sociétés et des Systèmes** est aujourd'hui sous le coup d' « attaques interdisciplinaires ». Une attaque déjà observée consiste à mener une intrusion techniquement aisée dans le système de messagerie d'une entreprise, pour y trouver des éléments de langage dans les correspondances de ses responsables ; et à les utiliser pour transmettre de façon crédible des informations ou des ordres, diffusés au moyen de cette intrusion. Aucune de ces deux actions (informatique, pour prendre « le contrôle » de la messagerie ou, sociale pour rendre crédible le message) ne nécessite d'expertise particulière, et prises séparément elles ne sont pas très puissantes : c'est bien leur conjonction qui crée leur efficacité.

Il ne s'agit là que d'un exemple des nouvelles vulnérabilités que crée - ou aggrave - l'interconnexion grandissante et la complexité des systèmes, mais aussi le facteur humain dans l'utilisation des technologies. Mais il montre la place centrale qu'a prise, durant la dernière décennie, la question de la sécurité et de la défense, au-delà de la sphère « régaliennne », par les nouveaux risques quotidiens que rencontrent des sociétés, entreprises, administrations et systèmes. Ce sont les interconnexions et interdépendances qui expliquent qu'aujourd'hui les questions de sécurité et de défense soient traitées conjointement. Aucune frontière « physique », aucune barrière technologique, mais aussi aucun mode de communication n'est parfaitement sécurisé.

La question de la sécurité est désormais à considérer dans un contexte de déploiement accéléré de nouvelles technologies, notamment les technologies numériques, qui offrent des opportunités pour les citoyens, les administrations et les entreprises mais créent aussi des vulnérabilités. Il faut prendre en compte la circulation toujours plus dense et interdépendante des personnes, des flux (marchandises, énergie, eau, ...), des capitaux et des informations pour assurer la sécurité de l'échelle des individus à celle des Etats. Mais la recherche sur la sécurité doit aussi prendre en compte les conséquences sur les personnes de ces risques cumulés ou interconnectés, en particulier *d'origine humaine*, qu'ils soient intentionnels ou non.

Les questions touchant à la sécurité et à la défense ne concernent plus seulement la géopolitique ou la recherche appliquée à l'armement. Elles doivent maintenant être intégrées dans de nombreux champs de recherche :

- En ce qui concerne les Big Data, la question de la sécurité des données s'est immédiatement posée aussi bien sur le plan informatique que du droit des personnes et de la sécurité et vie privée ; ou de celle des Etats qui peuvent être victimes de cyberattaques par exemple.
- en économie et en théorie de la décision, la prise en compte des questions de sécurité est devenue un élément à prendre systématiquement en compte, au même titre que les catastrophes ou les risques environnementaux ;
- dans le domaine de l'ingénierie, le développement des systèmes électroniques embarqués pose à la fois des problèmes juridiques de responsabilité mais également de sécurité « physique » en cas de détournement (voiture sans conducteur).

La liste des technologies-clefs de la sécurité montre l'ampleur du domaine : les robots et drones autonomes, la valorisation intelligente des Big Data, la détection de signaux faibles, les systèmes embarqués et distribués, les objets connectés, l'analyse comportementale, les communications sécurisées, l'économie des données personnelles, la protection de la vie privée, l'authentification forte.

L'objectif de cet Appel est de soutenir des recherches originales qui prennent en compte la question des risques relatifs à la sécurité dans le fonctionnement interconnecté des systèmes et des sociétés. Les recherches doivent associer des disciplines et techniques peu habitués à travailler ensemble : les sciences de la nature et de l'environnement, les sciences de l'information, l'ingénierie, et les sciences humaines et sociales (droit public, analyses des politiques publiques, éthique, géographie, sociologie, économie...).

Modalités de dépôt des candidatures :

L'appel est ouvert à *tout chercheur ou enseignant-chercheur titulaire appartenant à une unité CNRS.*

Le porteur scientifique du projet doit relever d'unité propre ou mixte du CNRS.

Le projet doit contenir en 5 pages les défis à lever, l'interdisciplinarité du projet, le consortium et les résultats attendus. Il doit s'inscrire dans la stratégie scientifique de son laboratoire, exprimé par le directeur de l'unité lors du dépôt de candidature. Si plusieurs demandes émanent d'une même unité, son directeur est invité à les prioriser.

Des collaborations entre des équipes de différentes disciplines seront privilégiées. Le projet peut impliquer des chercheurs au sein d'une unité de recherche et/ou un réseau de chercheurs.

Les projets portés par ou faisant intervenir des jeunes chercheurs seront favorisés.

Le CNRS encourage fortement des projets portés par « une » scientifique.

Modalités de sélection des projets :

Il est constitué un comité d'arbitrage issu des différentes communautés scientifiques des instituts du CNRS.

Il s'appuie, si besoin, sur l'avis d'experts extérieurs. Les expertises ne seront pas communiquées.

Les critères de sélection :

Les critères incluront la méthodologie employée et un budget détaillé. L'interdisciplinarité, risque, et innovation conduiront la sélection des projets. Dans le cadre du projet proposé, la nature de la demande peut être très variable - depuis la mise en place de la collaboration (si nouvelles : structuration en réseau ou collaboration, mise en œuvre d'ateliers thématiques, visites de haut niveau... et/ou des moyens de fonctionnement - fluides et consommables, petite instrumentation).

Les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte.

Modalités administratives et financières :

Les projets sélectionnés en 2017 recevront un financement à hauteur de **10 à 15 k€** octroyé pour l'année civile. Le projet pourra être renouvelé si l'évaluation scientifique annuelle du projet est positive et si les contraintes budgétaires de la MI le permettent. Les crédits seront versés à l'unité du porteur, en charge de leur ventilation en fonction des besoins du projet. Les demandes budgétaires doivent être renseignées dans l'application SIGAP et explicitées dans le projet scientifique. Leur clarté constitue un élément d'appréciation.

La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Aucun CDD, doctorant, post doctorant ne pourra être financé sur les crédits alloués en 2017. A titre exceptionnel, une gratification de stage (sur une base de 3 à 6 mois ; montant mois égal à **554,40 €**) pourra être accordée aux seules structures CNRS (UMR, UPR etc.). Aucune autre dérogation ne sera acceptée.

Cette demande de stage devra être explicitement motivée. La convention de stage sera établie par la délégation régionale sur les crédits correspondants notifiés.

Calendrier prévisionnel du PEPS 3S :

Mi-Février 2017 : lancement de l'appel

Mi-Mars 2017 : clôture de l'appel

Début Avril 2017 : expertise des candidatures

Avril 2017 : réunion du comité d'évaluation et information aux lauréats

Pour candidater :

Il vous faudra remplir le formulaire de candidature disponible à l'URL :

<http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article1055>

Le formulaire complété doit être obligatoirement déposé par le porteur du projet sur l'application

SIGAP : <https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/connexion.php>

(Le dossier complet ne doit pas dépasser 5 pages et être en format pdf ou word).

[Date limite de dépôt des candidatures au 17 mars 2017 à midi.](#)

Contacts :

Fabrice Boudjaaba : responsable scientifique du PEPS 3S

Mission pour l'interdisciplinarité : mi-contact@cnrs.fr